

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lauréat de la Gerle d'Or 2012

Jeudi 21 juin 2012 s'est tenue la 18^{ème} dégustation de la Gerle d'Or dans la salle des Chevaliers du Château de Colombier. Vingt Chasselas neuchâtelois étaient en lice pour cette distinction. Pour la deuxième année consécutive, la Gerle d'Or a été décernée aux Caves de la Ville de Neuchâtel pour son "Champréveyres AOC 2011".

Les Caves de la Ville, propriété de la Ville de Neuchâtel, encavent un vignoble d'exception exploité par M. Jacques Félix. L'équipe à la cave, composée de M. Philippe Dyens, œnologue, Mme Bettina Zahnd et M. Lionel Dysli ont collaboré à mettre en valeur la vendange 2011.

La Gerle d'Or remportée par ce vin est le résultat d'un travail très soigné à la vigne, d'une excellente maîtrise de la vinification, d'une rigueur absolue dans l'élevage du vin, et d'un brin de chance lors de la dégustation de la Gerle d'Or.

Le "Champréveyres AOC 2011" provient de parcelles situées entre Neuchâtel et Hauterive. Ce terroir particulièrement propice au Chasselas confère à ce cépage une structure et une noblesse digne d'un vin gastronomique. La touche féminine de ce vin séduira par son élégance.

Le concours de la Gerle d'Or est organisé par la Commission "Vigne, Vin, Terroir et Gastronomie" de la Fête des Vendanges. Cette commission, présidée par M. Olivier Burgat, a pour mission de promouvoir les produits du terroir lors de la Fête des Vendanges.

Le jury, formé d'encaveurs et d'amateurs éclairés, a sélectionné le vin lauréat parmi les 20 meilleurs Blancs du vignoble neuchâtelois. L'encaveur couronné par la Gerle d'Or reçoit une petite réplique en bois gravé de la traditionnelle gerle neuchâteloise.

M. Willy Zahnd et son équipe des Caves de la Ville de Neuchâtel seront à l'honneur lors de la Fête des Vendanges: ils se présenteront notamment au public sur un char lors du Corso Fleuri.

Pour de plus amples renseignements:

Edmée Rembault-Necker, cheffe de l'Office des vins et des produits du terroir (OVPT), tél. 032 889 42 15.

Neuchâtel, le 22 juin 2012